Date de dépôt : 8 mars 2021

Rapport

de la commission des pétitions chargée d'étudier la pétition : Des installations provisoires pour l'accès à l'eau au quai Wilson, dès les vacances scolaires

Rapport de M. Pierre Nicollier

Mesdames et Messieurs les députés,

La commission des pétitions a traité la pétition P 2101 « Des installations provisoires pour l'accès à l'eau au quai Wilson, dès les vacances scolaires » durant 5 séances entre décembre 2020 et février 2021 sous la présidence de M^{me} Adrienne Sordet.

Les procès-verbaux ont été tenus par M. Christophe Vuilleumier et la commission a été soutenue dans son travail par M^{me} Nadia Salama, secrétaire scientifique. La commission les remercie pour la qualité de leur travail.

La pétition P 2101 a été déposée le 15 juin 2020 par l'association A l'Eau Wilson. Elle est signée par les 2 pétitionnaires et a reçu 370 autres soutiens. La pétition demande « d'équiper le quai Wilson d'installations provisoires pour faciliter la baignade (échelles) et la détente (bancs) dès le 27 juin 2020, soit dès le début des vacances scolaires d'été, et ce dans le respect des consignes COVID ». Il est à noter que le traitement de cette pétition intervient après la date requise par les pétitionnaires. La demande des pétitionnaires reste néanmoins pertinente pour l'été 2021.

La commission a mené les auditions suivantes pour juger du traitement de la pétition :

 M^{me} Suzanne Amsler et M. Thomas Putallaz, de l'association A l'Eau Wilson, pétitionnaires; P 2101-A 2/18

 M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative de la Ville de Genève (DACM), et M. Nicolas Betty, chef du service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité de la Ville de Genève (DACM);

 M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat chargé du département du territoire (DT), M. Gilles Mulhauser, directeur général de l'OCEau, et M. Alexandre Wisard, directeur OCEau – service du lac, de la renaturation des cours d'eau et de la pêche.

La commission a également échangé sous forme écrite avec le Club de ski nautique de la Perle du Lac qui a confirmé des rencontres avec l'association A l'Eau Wilson et sa disposition à trouver des solutions communes pour l'accès au lac.

Audition des pétitionnaires

M^{me} Suzanne Amsler et M. Thomas Putallaz, Association A l'Eau Wilson

M^{me} Amsler informe la commission que cette pétition a été envoyée non seulement au Grand Conseil mais également au Conseil municipal de la Ville de Genève. Celle-ci demande d'équiper le quai Wilson d'installations provisoires permettant d'accéder à l'eau. La pétition a recueilli 370 signatures. Il n'a pas été possible d'obtenir ces équipements en 2020 et elle espère que ce pourra être le cas en 2021. Elle précise que cette pétition vient en soutien aux projets de valorisation de la rade, et à son image directrice.

M. Putallaz rappelle qu'il est question d'un tronçon de 500 mètres, soit l'équivalent de dix bassins olympiques (voir Annexe 1 : Distances entre points clés). Le Conseil municipal est en train de travailler sur un crédit d'étude permettant d'imaginer ce que pourrait être cet espace sur le long terme.

M^{me} Amsler ajoute qu'une manifestation a été organisée au mois de juillet 2020, afin de tester le plan d'eau et avec une installation provisoire. Des tapis antiglisse ont été à cette occasion disposés au niveau des ouvertures sur le lac et il a été possible de constater que les efforts d'aménagement ne seraient guère complexes à mettre en œuvre. De nombreuses personnes sont venues, notamment des députés, le conseiller d'Etat M. Mauro Poggia ainsi que des membres de la capitainerie et de la police de la navigation.

Elle estime que les installations provisoires dont il est question seraient modestes, soit des échelles et des cordes, un tapis antiglisse pour faciliter l'accès à l'eau ainsi qu'une signalisation du périmètre avec notamment des

bouées flottantes. Des bancs, des chaises longues, des parasols, des cabines pour se changer ainsi que des w.c. sur le quai seraient également nécessaires. Des alimentations en eau et en électricité seraient particulièrement utiles.

M. Putallaz rappelle que le Club de ski nautique détient la concession sur ce plan d'eau. Les pétitionnaires ont donc contacté ce club afin de savoir s'il était possible de partager l'espace. Celui-ci a expliqué que la pratique du ski nautique nécessitait un plan d'eau calme. Dès que le vent se lève, généralement dans la matinée, cette activité doit cesser. Le club et donc prêt à interrompre ses activités du 30 juin au 30 septembre à partir de 10h du matin (voir Annexe 2 : Proposition de répartition du plan d'eau). Il précise que l'OCEau travaille sur cette proposition.

Le club pourrait s'investir dans la création d'une plateforme sportive destinée aux activités nautiques comme le paddle au niveau du périmètre se trouvant en dessus du débarcadère. Le paddle n'a d'ailleurs pas de spot dans ce périmètre.

M. Putallaz explique que le bateau de ski nautique opère un slalom lorsqu'il navigue, et il mentionne que ce bateau s'éloigne progressivement des rives. Il remarque qu'il serait donc possible d'organiser un couloir de nage de 20 à 30 mètres en sécurité (voir Annexe 3 : Périmètre à sécuriser). Il signale d'ailleurs qu'un exemple de cohabitation existe déjà entre le ski nautique et la baignade sur le quai de Cologny.

M^{me} Amsler mentionne que des discussions ont cours avec la capitainerie et la police de la navigation pour la réalisation de ce projet. La réflexion porte sur la dimension financière. Il sera ensuite nécessaire de déposer les autorisations avec comme objectif le mois de juin 2021. Avec le COVID, de nombreuses personnes sont obligées de rester à Genève et ce projet qui ne nécessite guère de moyens permettrait un gain très appréciable en termes de qualité de vie pour la population genevoise.

M. Putallaz propose de se baser sur l'exemple de Cologny. Il évoque également Vevey en observant que des cabines ont été installées avec des plateformes en bois pour accéder à l'eau.

Un député S remarque que le Conseil administratif de la Ville de Genève avait présenté à la commission des pétitions un projet, intitulé « Ma rade », initié en 2016. Il évoque également une audition de l'OCEau et observe que l'un et l'autre avaient été rassurants avec un réaménagement de la rade qui se mettait en place en commençant par la plage des Eaux-Vives. Il demande ce qu'il y a de neuf avec cette pétition et si cette dernière est une démarche citoyenne ou politique, considérant que les pétitionnaires sont impliqués l'un

P 2101-A 4/18

et l'autre dans la politique. Il se demande par ailleurs comment s'articule leur démarche dans les processus de la Ville et du canton en cours.

M^{me} Amsler répond que le processus lancé par la Ville et le canton risque de durer longtemps. Elle rappelle que les Bains des Pâquis sont bondés et que dès lors, si des restrictions devaient frapper Genève une fois encore l'été 2021, il serait nécessaire de proposer une solution provisoire pour permettre à la population d'accéder à l'eau. L'idée n'est pas de perturber un processus en cours, raison pour laquelle la démarche a été soumise à l'OCEau. Elle observe en outre que cette pétition n'est pas obsolète et doit simplement être repoussée à l'été 2021.

M. Putallaz précise que l'idée est de permettre à la population de s'approprier ce périmètre dans l'heure. Les délais semblent très longs dans le cadre du projet poursuivi par les entités publiques alors qu'il faut très peu de choses pour aménager les lieux. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle la manifestation a été organisée l'été passé. M^{me} Amsler et lui-même interviennent au nom de l'association et non pour leur parti politique.

Une députée PDC demande quelle a été la réaction du Conseil municipal à l'égard de cette pétition. Le provisoire a tendance à durer à Genève et les quelques aménagements dont il est question risquent d'être finalement compliqués à mettre en place. Elle demande également quel en sera le coût en rappelant qu'il sera encore nécessaire de pourvoir à l'entretien. Finalement, compte tenu de ces éléments, n'est-il pas préférable d'attendre les installations définitives projetées par la Ville et le canton ?

M. Putallaz répond que la commission des pétitions du Conseil municipal doit encore s'exprimer sur cette pétition. L'association a investi 5000 francs pour les cordes et les tapis en juillet 2020, démonstration que les aménagements peuvent être très modestes en termes financiers. Il est toutefois évident que les points d'eau et l'électricité manquent. Il n'y a en l'occurrence pas une seule prise de 220 volts sur le périmètre et c'est à la municipalité d'y pourvoir. La Ville a installé du côté de la Perle du Lac un container mobile pour les toilettes. Il existe ainsi des solutions simples.

La députée PDC demande quelle a été la réaction de la Ville à cette manifestation. Des calculs ont-ils été réalisés quant aux coûts ?

M. Putallaz répond que le chiffrage est en cours d'évaluation et sera terminé pour fin janvier en vue du dépôt d'une demande de subvention auprès d'une instance privée. Il serait possible de récupérer les installations de Baby Plage et l'accueil de la Ville a été positif.

M^{me} Amsler mentionne qu'une manifestation, comme celle qui a été organisée en juillet, implique des frais particuliers, pour la sécurité par exemple, frais inexistants avec les installations envisagées.

Un député PLR demande ce que les pétitionnaires attendent de la commission et du canton. Les pétitionnaires ont-ils des informations sur les délais de réalisation du projet pérenne conjoint entre la Ville et le canton ?

M. Putallaz répond qu'un crédit d'étude est en cours de discussion au sein de la Ville de Genève et que celui-ci devra être adopté avant que ne soient déterminés des mandataires. Ce projet sera réalisé d'ici 5 à 6 ans. Le canton est propriétaire du lac et accorde les autorisations. Si la baignade est autorisée, la responsabilité sera personnelle.

M^{me} Amsler mentionne que l'une des problématiques est bien évidemment de faire approuver ce projet provisoire, et renouvelable chaque année, jusqu'à la réalisation du projet poursuivi par la Ville et le canton.

Le député PLR observe que les pétitionnaires cherchent un soutien symbolique. Les autorisations relèvent de l'administration.

M. Putallaz acquiesce en mentionnant que l'association ne sait pas si les financements permettront de couvrir l'ensemble des dépenses, à moins que le canton ne propose de pourvoir au financement de ces installations provisoires.

Une députée S rappelle que seuls 40% des rives sont accessibles à la population et demande si l'association a l'idée de développer ce projet ailleurs.

M. Putallaz répond que les rives sur le territoire de la Ville de Genève sont presque totalement publiques bien qu'il ne soit pas possible de se baigner partout. Il ajoute qu'il y a d'autres réalités dans les autres communes.

M^{me} Amsler ajoute que leur priorité est le quai Wilson, mais que l'association soutiendra d'autres projets allant dans un sens similaire.

Un député PLR félicite les pétitionnaires pour la qualité de leur présentation. Il demande qui pilotera le développement des activités qui ne manqueront pas de se profiler une fois que les accès à l'eau seront offerts. L'association pourrait-elle gérer ces futures activités potentielles ?

M. Putallaz répond qu'il est prématuré de réfléchir à cet aspect pour le moment. Par contre, il est vrai que l'association a eu du plaisir à organiser la manifestation de l'été passé. Si le plan d'eau est autorisé à la baignade, la pression, notamment financière, sera moindre. Il n'y a pas de courant, comme à la Jonction. Ce type d'espace implique inévitablement une responsabilité personnelle. Il rappelle qu'une personne ivre s'est en effet noyée l'été passé.

P 2101-A 6/18

M^{me} Amsler observe que ce type d'aménagement génère de l'animation et un mélange de populations. Il serait aisé de trouver des organisateurs prêts à s'investir dans cette dynamique.

Un député PDC déclare avoir participé à l'événement, le 19 juillet, et mentionne avoir été convaincu. Il remercie l'association à cet égard et se demande si les hôtels ou l'association des hôteliers de Genève pourraient être impliqués dans ce projet qui pourrait être très attractif pour leur clientèle.

M. Putallaz répond que plusieurs hôteliers ont été approchés, et l'un d'entre eux a compris les défis. Ce dernier regrette en l'occurrence de ne pas avoir de plateforme de loisirs en face de son établissement et de devoir s'adresser à la Nautique sur la rive gauche. Il signale que Marti Marine a également de fortes attentes, notamment pour les paddles. Certains habitants, par ailleurs, apprécient le calme et ne souhaitent pas voir les attroupements de jeunes toutes les nuits que de telles installations pourraient générer.

Un député MCG demande si la pétition déposée au Conseil municipal est similaire

M. Putallaz acquiesce. Il remarque que la pétition a également été envoyée au Conseil administratif et au Conseil d'Etat.

Le député MCG mentionne que la pétition ne parle pas de point d'eau.

M. Putallaz répond que ce point a été évoqué avec la Ville.

Le député MCG comprend que le Club de ski nautique est d'accord de limiter ses activités à partir de 10 h durant la belle saison.

M. Putallaz acquiesce.

Un député PDC déclare apprécier les démarches entreprises par les pétitionnaires. Il se demande comment est assurée la cohabitation entre les différents utilisateurs du lac sur la rive gauche et s'il y a des problèmes.

M^{me} Amsler répond que les périmètres sont délimités. Le plan d'eau dont il est question est énorme et il est envisageable de délimiter également des secteurs. Par ailleurs, il n'y a pas eu de retour négatif provenant des utilisateurs sur la rive gauche.

M. Putallaz signale qu'il n'y a pas de cohabitation pour l'heure sur la rive droite, puisque le périmètre est complètement dédié au ski nautique. Le plan d'eau de la rive gauche est délimité et seul le paddle échappe à la loi en n'étant pas évoqué dans celle-ci. Il imagine que la police de la navigation a des statistiques.

Une députée EAG demande combien de personnes appartiennent au Club de ski nautique et s'il est nécessaire d'avoir cette même activité de part et

d'autre du lac. Comment sera articulé le financement ? En outre, à quoi ressemblera cette plateforme de loisirs qui pourrait être développée ?

M^{me} Amsler répond que l'on ne peut pas comparer le nombre de personnes qui font du ski nautique avec la population qui pourrait bénéficier des lieux. Il y a 70 enfants qui font du ski nautique durant l'été. Il est possible soit de s'adresser à des bailleurs de fonds, soit de se tourner vers le canton pour obtenir des financements. L'idée d'un restaurateur peut être discutée, mais le but de l'association est l'accès à l'eau et non d'éventuels profits économiques.

Audition de la Ville de Genève

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative de la Ville de Genève (DACM), et M. Nicolas Betty, chef du service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité de la Ville de Genève (DACM)

M^{me} Perler déclare avoir rencontré l'association pétitionnaire le 14 décembre 2020. Elle a été auditionnée le 7 décembre 2020 par la commission des pétitions du Conseil municipal. Elle a également été auditionnée le 8 décembre 2020 par la commission des travaux du Conseil municipal pour l'ouverture d'un crédit en vue de l'organisation d'un mandat d'étude parallèle portant sur le quai Wilson, soit la PR1407 déposée en mai 2020 par le Conseil administratif. Cette proposition est en cours d'étude devant la commission des travaux. Un comité de pilotage dont l'objectif est de valoriser la rade, composé du conseiller d'Etat responsable des infrastructures, M. Serge Dal Busco, de la conseillère administrative chargée de la sécurité et des sports, M^{me} Marie Barbey-Chappuis, et d'elle-même, travaille sur l'ensemble de la rade. Si cette pétition est votée par le Conseil municipal, elle pourra approcher le canton sur cette question. C'est le canton qui est compétent en la matière puisque l'accès à l'eau relève du canton.

Un député PLR demande si le Conseil administratif est favorable au projet qui vise à mettre en place des aménagements provisoires.

M^{me} Perler déclare être favorable à cette demande. Le crédit de réalisation interviendra en 2023, suite de quoi les travaux pourront commencer. Il n'y aura donc rien avant 2024 ; dès lors, des aménagements provisoires seraient les bienvenus. Il sera évidemment nécessaire de négocier avec le canton le financement de ces aménagements provisoires en prenant en compte diverses questions comme la sécurité ou l'alimentation électrique.

Une députée PDC déclare que ces installations provisoires auront un certain coût et elle demande si une estimation a déjà été réalisée.

P 2101-A 8/18

M^{me} Perler acquiesce. Elle espère toutefois que le Conseil administratif sera un élément facilitateur pour la mise en place de ces aménagements provisoires. Ces différentes questions impliquent en effet des procédures administratives qui ne sont toutefois pas rédhibitoires.

M. Betty précise que seule la question de l'électricité et des toilettes est un peu plus compliquée.

M^{me} Perler rappelle encore que cette association est très dynamique et est parvenue à des accords avec plusieurs acteurs. Ces aménagements provisoires permettraient de décharger les Bains des Pâquis et la plage, une mesure qui semble nécessaire en ce temps de pandémie.

Un député PLR estime qu'il faut être prudent avec l'accès à l'eau au vu des dangers spécifiques. Il est craintif à cet égard et demande si des aménagements provisoires sont une bonne chose. Ces derniers doivent être de qualité.

M^{me} Perler répond que ces questions de sécurité doivent bien évidemment être étudiées. Des douches, des bouées et d'autres éléments devront être envisagés. Les pétitionnaires veulent déposer une demande auprès de la Loterie Romande pour le financement de ces aménagements et notamment des aspects de sécurité.

Un député PDC demande si d'autres travaux sont prévus dans ce périmètre.

M. Betty répond par la négative en mentionnant que les seuls travaux envisagés sont ceux relevant de la PR1407 évoquée par la magistrate. Ces travaux, s'ils sont acceptés, devraient débuter au mieux en 2026.

Un député S déclare que le temps de la Ville et du canton semble démesuré par rapport au dynamisme de l'association. Il se demande ce qu'il faut en penser et si dix ans sont nécessaires pour améliorer le quai Wilson. Il questionne également les relations entre la Ville et le canton.

M^{me} Perler déclare que cette proposition d'aménagement découle du concours d'idée que le conseiller administratif, M. Guillaume Barazzone, avait lancé. Ce concours portait sur l'ensemble de la rade. Le temps politique est en effet très long, mais la commission des travaux a bien compris que les uns et les autres étaient pressés. Elle rappelle qu'il est nécessaire de laisser aux études le temps d'être menées.

M. Betty déclare que le planning est intentionnel et que certains aspects devant être étudiés impliquent des inconnues (études environnementales, archéologiques, courants, flore). L'aménagement de ce quai est un véritable projet qui nécessite du temps.

M^{me} Perler remarque que ce planning est pensé sur un temps long. Et elle rappelle la situation sanitaire qui ralentit également les calendriers.

Un député S demande si un appui du Grand Conseil permettrait d'accélérer ce projet.

 M^{me} Perler répond que le climat entre la Ville de Genève et le canton est bon et que la volonté commune est d'aller de l'avant. Le soutien du Grand Conseil ne peut être que le bienvenu.

Un député UDC demande ce qu'il en est de la sécurité des baigneurs dans le cadre de ces aménagements provisoires.

M^{me} Perler répond que c'est une question qui sera soulevée et étudiée avec attention lorsque la pétition aura été acceptée. Il n'est pas possible de laisser des personnes se baigner sous leur propre responsabilité. Un lieu de secours et un ou deux gardiens pourraient être envisagés.

Le député UDC demande ce qui est mis en place au pont Sous-Terre.

M. Betty répond qu'il n'y a rien de particulier, si ce n'est des dispositifs de bouées ajoutées par le canton il y a deux ans.

Le député UDC rappelle que la Ville et le canton se renvoient la balle à l'égard du pont Sous-Terre en ce qui concerne la sécurité. Il est surpris qu'il n'y ait pas d'éléments plus concrets dans le domaine et pense qu'il serait bon de trouver une vraie solution avec le canton.

M^{me} Perler répond que c'est juste ; elle pense qu'il sera nécessaire de se mettre d'accord sur un socle de sécurité. L'étude de courantologie permettra de déterminer les conditions d'accès à l'eau. Des petits enfants pourraient venir se baigner le long de ce quai, contrairement au pont Sous-Terre, et cette question de sécurité devra être prise en compte et étudiée.

Un député MCG remarque que les pétitionnaires souhaitaient ces installations en 2020 et il a l'impression que la Ville ne répond pas à la question de l'urgence. Il se demande si la Ville pourra faire quelque chose pour 2021.

M^{me} Perler répond que, si les aménagements souhaités peuvent être réalisés en 2026, il convient également de proposer des aménagements provisoires rapides. Lorsque la pétition aura été acceptée par la Ville et le canton, il sera possible à l'une et à l'autre d'entamer les discussions avec l'association et d'envisager ces aménagements.

Le député MCG demande si ces derniers seront effectifs en 2021.

M^{me} Perler répond que, lorsque les instances voteront cette pétition, les exécutifs pourront organiser ces aménagements. Cela est possible.

P 2101-A 10/18

Un député S demande ce qu'il en est de la passerelle piétonne le long du pont du Mont-Blanc.

M^{me} Perler déclare que le Conseil municipal a demandé au Conseil administratif de lui faire un retour. Les discussions sont en cours avec la CGN. Elle précise ne pas pouvoir en dire plus pour le moment.

Audition du canton

M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat chargé du département du territoire (DT), M. Gilles Mulhauser, directeur général de l'OCEau, et M. Alexandre Wisard, directeur OCEau – service du lac, de la renaturation des cours d'eau et de la pêche

M. Hodgers prend la parole et déclare qu'il est nécessaire de soutenir cette pétition qui pose la question de l'évolution du domaine public. Il convient d'anticiper les aménagements en fonction des besoins. Il est donc favorable à ce projet en signalant toutefois le conflit d'usage avec le ski nautique. La mise en œuvre de la demande devra faire l'objet de discussions et d'arbitrages assez serrés avec les différents acteurs.

M. Wisard mentionne que les discussions sont en cours pour la mutualisation de cet espace. L'idée consiste à prévoir le ski nautique le matin, jusqu'à 10 h. Les baigneurs pourraient ensuite en disposer. Il est nécessaire que tout le monde respecte ces horaires pour que la sécurité soit garantie. Il pense que le projet pourrait aboutir.

Un député UDC demande des précisions à l'égard de la sécurité des lieux. Il est question d'eau et, à la Jonction, il y a tout de même des morts parmi les personnes qui se baignent dans le Rhône régulièrement. La sécurité implique par ailleurs des frais et le canton et la Ville se renvoient la balle depuis des années pour ces questions. Il se demande dès lors si le canton ou la Ville assureront ce rôle.

M. Wisard rappelle que la baignade est accessible à tout le monde. Les gens se baignent sous leur propre responsabilité. Il n'y a pas de problème entre le canton et la Ville à cet égard puisqu'il n'y a pas de prestation. Si ce quai doit être surveillé, il faudra en faire de même à Sans-Soucis et pour tous les autres sites. Le problème sur le quai Wilson relèvera plutôt de l'animation que de la sécurité.

Le député UDC remarque que celui qui se baigne dans le lac engage sa responsabilité propre. Il déclare que ces aménagements inciteront les gens à venir se baigner et que cette responsabilité personnelle ne sera plus tout à fait la même.

M. Wisard remarque qu'il faut éviter d'américaniser la société et qu'il est suffisant d'indiquer sur les lieux que les gens se baignent sous leur propre responsabilité. Il serait utile par contre de prévoir de l'information par le biais de l'association. Il y a des noyades partout en Suisse chaque année. Si la responsabilité de l'Etat est impliquée, il faudra finalement interdire la baignade dans le lac sur l'ensemble du canton.

Une députée S évoque l'avant-projet de loi sur l'interdiction de commercialiser les plages et les rives du lac et demande des précisions.

M. Hodgers répond que ce projet est en consultation devant les communes. Cet objet n'est pas encore passé devant le Conseil d'Etat. Les axes forts sont de garantir l'accessibilité des plages à tout le monde et leur gratuité, le risque étant la privatisation des plages par les communes. Certaines communes lacustres ont d'ailleurs réagi, puisqu'elles aimeraient garder la situation telle quelle, et il lui faudra les rencontrer.

Un député S félicite le département pour les réalisations qui ont été faites et qui sont un véritable succès. Il se demande même s'il ne faudrait pas prévoir des aménagements d'hiver. Il n'y a pas eu d'accidents malgré la foule et le danger relève surtout de la baignade dans le Rhône qui voit un courant relativement fort. Il serait bon d'ouvrir de nouveaux sites sur le lac pour offrir des alternatives au Rhône. Cela étant, pourquoi l'aménagement du quai Wilson prend-il autant de temps? Ne serait-il pas possible d'aller plus vite dans les démarches? La Ville de Genève a indiqué que le lieu ne serait pas aménagé avant 2024.

M. Hodgers rappelle que ces aménagements relèvent de la Ville de Genève.

Le député S pensait que la collaboration entre le canton et la Ville était dynamique. Il a finalement l'impression que la situation reste très partagée. Tout le monde a intérêt à aller plus vite.

M. Hodgers répond que 2024 représente un délai de trois ans et que, pour un aménagement urbain, ce délai est très rapide.

M. Wisard précise que, pour le projet de la plage des Eaux-Vives, le délai a été de trois ans grâce aux crédits de fonctionnement existants qui ont permis de lancer les études. La Ville de Genève devra faire la même démarche avec le quai Wilson en procédant à une modification de zone. Deux sites archéologiques sont existants et une étude sur le courant sera nécessaire. Par ailleurs, la Ville n'a pas encore les crédits pour ce faire, ce qui explique que les délais devraient être de cinq ans, bien que la Ville soit résolue à réaliser cet aménagement en trois ans. Le délai n'est pas donc pas si long. Il évoque encore le ponton circulaire de Cologny en mentionnant que

P 2101-A 12/18

l'étude a été rapide, mais que la réalisation a été plus lente en raison des coûts, raison pour laquelle la seconde phase n'a pas encore été entamée. Cela étant, il pense qu'il faut détendre la situation afin d'éviter les concentrations de baigneurs.

Un député PDC pense que l'important dans cette affaire est d'autoriser le provisoire. Il remarque que la Ville et le canton semblent d'accord sur ce principe. Il estime que c'est la sécurité qu'il faut résoudre, une question qui semble tabou pour les uns et les autres. Il pense qu'il est possible de les éviter en exerçant une surveillance et il demande à qui incomberait cette surveillance.

M. Hodgers répond que c'est vraiment la responsabilité individuelle qui doit s'appliquer. Le conducteur qui pilote sa voiture déplace plus d'une tonne d'acier. Il déclare être heureux que la responsabilité individuelle existe en Suisse. Il n'a pas connaissance d'une famille qui se serait retournée contre une entité publique à la suite d'une noyade. Il faut soit interdire l'accès à l'eau, ce qui serait un retour en arrière dramatique compte tenu du réchauffement climatique, soit engager 300 maîtres-nageurs, soit s'en tenir à la responsabilité individuelle.

Le député PDC rappelle qu'il y a des radars et une surveillance policière sur les routes et il estime qu'un contrôle de l'Etat est naturel dans ce genre de contexte lorsqu'il y a des regroupements de population.

M. Hodgers déclare que l'on peut faire de gros dégâts avec une voiture, ce qui n'est pas le cas lorsque l'on se baigne. Il invite alors la commission à bien réfléchir à cet aspect puisque jamais les collectivités publiques n'investiront des millions de francs en maîtres-nageurs.

La présidente déclare que la commission a reçu un courrier du Club de ski nautique qui évoque une signalisation pour le couloir de nage et elle se demande si le canton pourrait entrer en matière. Elle signale que ce club possède en outre un ponton et serait d'accord de l'agrandir.

M. Wisard observe que ce club aimerait en effet agrandir ce ponton et que le canton n'y est pas opposé. Le couloir de ski nautique est déjà balisé et l'idée serait de conserver cette signalisation en distinguant les horaires. Le département possède des bouées et le problème ne relève pas du matériel mais de la sécurité. C'est le département de la sécurité, et plus particulièrement la police de la navigation, qui arrêtera finalement ce qu'il convient de faire. Il faudra peut-être déplacer le corridor de ski nautique, ce qui réduira l'espace de navigation pour les autres utilisateurs.

Un député S évoque Berne et Bâle qui mettent en avant la baignade dans le Rhin et dans l'Aare en observant qu'il n'y a pas de gardiens le long de ces

deux rivières. Il y aura toujours des gens qui se baigneront et il est illusoire de s'arrêter sur la question des maîtres-nageurs. Le tourisme genevois ne devrait-il pas mettre en avant les avantages que propose le lac?

M. Hodgers acquiesce. Il évoque alors une manifestation à Zurich, la Limmatschwimmen, qui consiste à se laisser dériver avec une bouée avec à l'arrivée une bouteille de Rivella et une saucisse de veau. Genève est très en retard avec sa rade ponctuée d'enseignes internationales et des rives très privatisées. C'est une véritable différence culturelle entre Genève et la Suisse allemande et ces thématiques devraient être en effet développées.

M. Wisard observe que Genève a toutefois fait de gros progrès ces dernières années dans le domaine. Genève Tourisme est venu sur la plage l'année passée et il remarque que Genève Tourisme est en train de changer de paradigme avec la situation sanitaire et serait prêt à offrir une autre démarche touristique en intégrant la plage des Eaux-Vives.

Discussion et vote

Un député PLR déclare qu'il aurait été prêt à voter cette pétition sans audition. La proposition des pétitionnaires portant sur la mixité des activités est intéressante. Des projets de fonds sont en cours et renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat serait un signal fort. Il ajoute que c'est également une prise de position politique ayant pour but d'accélérer un projet entamé entre le canton et la Ville. Concernant la sécurité, ce sera la police du lac qui interviendra le moment venu et il ne pense pas qu'il faille se faire du souci à cet égard.

Un député S déclare que son groupe soutient le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat. Les pétitionnaires ont déployé une activité importante dans le but de répondre à une urgence de nature sociale et climatique. Cette demande est raisonnable et nécessaire. Il n'est pas inutile de soutenir ce projet même si la Ville et le canton travaillent bien ensemble, au vu de la surcharge que connaît la rive droite et des dangers inhérents au Rhône vers lequel se tournent de nombreuses personnes en quête de rafraichissement.

Un député MCG déclare que son groupe soutiendra cette pétition.

Le député UDC déclare que son groupe propose le dépôt sur le bureau de cette pétition, puisque les questions de sécurité ne sont pas réglées. Le canton est en outre là pour délivrer des autorisations et non pour gérer les baignades.

La députée EAG déclare que son groupe soutiendra cette pétition dont les effets pourraient servir la population.

P 2101-A 14/18

Une députée PDC remarque qu'elle craignait une nouvelle installation provisoire qui puisse durer. Ni la Ville ni le canton ne sont défavorables à cette pétition et elle espère que le provisoire ne nuira pas au durable. Les pétitionnaires sont par ailleurs prêts à aller chercher des fonds vers des organismes extérieurs et elle déclare qu'elle soutiendra cette pétition.

Une députée Verte mentionne que son groupe soutient cette pétition au vu des changements climatiques et de la nécessité de donner accès à l'eau aux habitants. C'est un message clair qui est donné au Conseil d'Etat. Il faut également offrir à la population des lieux de rencontre puisque, cas échéant, nombre de personnes sauteront dans un vol à bas prix pour partir à l'étranger.

Vote

La présidente passe au vote du renvoi de la P 2101 au Conseil d'Etat :

Oui: 14 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 2 MCG)

Non: 1 (1 UDC)

Abstentions: -

Le renvoi de la P 2101 au Conseil d'Etat est accepté.

Pétition (2101-A)

Des installations provisoires pour l'accès à l'eau au quai Wilson, dès les vacances scolaires

Mesdames les députées, Messieurs les députés,

Nous avons l'honneur de vous présenter ci-après la teneur de notre pétition aux autorités de la Ville et du canton, qui a été remise au Conseil d'Etat le 5 juin 2020, munie de plus de 300 signatures.

La rive droite manque cruellement d'espaces de détente à proximité du lac, la population genevoise a besoin de fraîcheur durant la période estivale et les bains des Pâquis (accès payant) sont saturés, dès le printemps. Par ailleurs, dans le contexte de post-confinement lié au COVID-19, se doter d'un accès à l'eau supplémentaire sur la rive droite permettra d'alléger la pression sur les autres sites qui seront pris d'assaut.

Par la présente pétition, nous demandons « aux autorités de l'Etat de la Ville de Genève d'équiper le quai Wilson <u>d'installations provisoires</u> pour faciliter la baignade (échelles) et la détente (bancs) dès le 27 juin 2020, soit dès le début des vacances scolaires d'été, et ce dans le respect des consignes COVID ».

Par ailleurs, le plan d'eau du quai Wilson étant dévolu exclusivement à la pratique du sport nautique (baignade interdite), nous souhaiterions également voir évoluer cette disposition, de compétence cantonale. A cet effet, le club de ski nautique de la Perle du Lac (SNCG) a été associé aux réflexions qui ont abouti à la rédaction de cette pétition.

En vous remerciant de l'accueil que vous réserverez à notre proposition, nous vous saurions gré, Mesdames les députées, Messieurs les députés, d'agréer nos plus respectueuses salutations.

M. Thomas Putallaz Coprésident *c/o Cecilia Garcia Podoley* Rue des Pâquis 59 1201 Genève N.B. 2 signatures Association A l'Eau Wilson M^{me} Susanne Amsler Coprésidente P 2101-A 16/18

ANNEXE 1



ANNEXE 2

Proposition de répartition du plan d'eau





Du 1er juin au 30 septembre

Jusqu'à 10h00 :

Usage du plan d'eau de ski-nautique, baignade interdite

Dès 10h00

Baignade autorisée jusqu'à 30 mètres des

P 2101-A 18/18

ANNEXE 3

Périmètre à sécuriser

Distance par rapport aux bouées du slalom

Accès n° 1
Statue du général

Accès n°2 ___ Hôtel Président

Accès n° 3 «Rampe à bateau»



